

Cote du document: EB 2016/118/R.3
Point de l'ordre du jour: 4 a)
Date: 11 août 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la quatre-vingt-douzième session du Comité de l'évaluation

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-huitième session
Rome, 21-22 septembre 2016

Pour: Information

Procès-verbal de la quatre-vingt-douzième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-douzième session, tenue le 21 juin 2016.
2. Une fois approuvé par le Comité de l'évaluation, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration à sa session de septembre.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Ont participé à la session les membres du Comité représentant l'Égypte, la France, l'Inde (président), l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse. La Chine y a assisté en qualité d'observateur. Le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Vice-Président adjoint responsable du Département gestion des programmes (PMD); le Vice-Président adjoint responsable du Département de la stratégie et des savoirs (SKD); le Directeur de la Division Engagement mondial, savoirs et stratégie (GKS); le Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA); un chargé de programme de pays, WCA; le Directeur de la Division Asie et Pacifique (APR); un chargé de programme de pays, APR; le Directeur de la Division Afrique orientale et australe (ESA); un chargé de programme de pays, ESA; la Responsable du Bureau du Secrétaire; et d'autres membres du personnel du FIDA étaient présents.
4. Des représentants de la direction ainsi que des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont pris part aux discussions du Comité de l'évaluation sur la synthèse d'évaluations conjointes sur l'engagement de la FAO et du FIDA dans le domaine du développement pastoral.
5. Le Comité a pu compter sur la participation de M. Abreha Ghebrai Aseffa, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès du FIDA, aux discussions portant sur l'évaluation du programme de pays pour l'Éthiopie; et de l'honorable Ismaila Sanyang, Ministre de l'agriculture de la République islamique de Gambie, lors de l'examen du point de l'ordre du jour concernant la Gambie.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

6. Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) évaluation du programme de pays pour la République islamique de Gambie; iv) évaluation du programme de pays pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie; v) évaluation de la performance du Programme de protection de l'environnement et de réduction de la pauvreté dans le Ningxia et le Shanxi, en République populaire de Chine; vi) synthèse d'évaluations portant sur les activités hors prêts dans le domaine de la coopération Sud-Sud; vii) synthèse d'évaluations conjointes sur l'engagement de la FAO et du FIDA dans le domaine du développement pastoral; viii) dates proposées pour les sessions du Comité de l'évaluation en 2017; et ix) questions diverses.
7. Le président du Comité annonce qu'il a fallu modifier l'ordre dans lequel certains points devaient être examinés, de manière à permettre aux fonctionnaires du FIDA actuellement en mission et dont la présence est indispensable de participer aux discussions via vidéoconférence. Les points inscrits à l'ordre du jour seront donc examinés dans l'ordre suivant: iii) évaluation de la performance du Programme de protection de l'environnement et de réduction de la pauvreté dans le Ningxia et le Shanxi, en République populaire de Chine; iv) évaluation du programme de pays pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie; v) dates proposées pour les sessions du Comité de l'évaluation en 2017; vi) évaluation du programme de pays pour la République islamique de Gambie; vii) synthèse d'évaluations portant sur les activités hors prêts dans le domaine de la coopération Sud-Sud; viii) synthèse

d'évaluations conjointes sur l'engagement de la FAO et du FIDA dans le domaine du développement pastoral; et ix) questions diverses.

8. L'ordre du jour provisoire est modifié avec l'adjonction sous la rubrique Questions diverses, sur proposition d'IOE, de la présentation, lors de la session d'octobre 2016 du Comité de l'évaluation, de l'accord d'harmonisation révisé entre les méthodes et systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation au FIDA; et, à la demande des Pays-Bas, d'un point concernant le nom du Comité. Le Comité adopte l'ordre du jour figurant dans le document EC 2016/92/W.P.1, modifié avec l'adjonction de deux points sous la rubrique Questions diverses (à paraître sous la cote EC 2016/92/W.P.1/Rev.1).

Point 3 de l'ordre du jour: Évaluation du programme de pays pour la République islamique de Gambie

9. Le Comité de l'évaluation examine l'évaluation du programme de pays (EPP) pour la Gambie qui couvre la période 2004-2014, telle qu'elle est présentée dans le document EC 2016/92/W.P.2, et observe qu'il s'agit de la première EPP conduite par IOE en Gambie depuis 1982, date à laquelle ont débuté les opérations du FIDA dans ce pays.
10. La performance du portefeuille de projets en Gambie est jugée plutôt satisfaisante en termes de pertinence et d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et plutôt insuffisante en termes d'efficacité, d'efficience, d'impact sur la pauvreté rurale, de durabilité ainsi que d'innovation et de reproduction à plus grande échelle. Le Comité se dit sérieusement préoccupé par le fait que les opérations appuyées par le FIDA n'ont enregistré que des résultats modestes, et note que les facteurs qui ont nui à la performance sont la faiblesse des institutions, la fréquence et l'imprévisibilité de la rotation du personnel, la dépendance excessive à l'égard d'un seul ministère, la faiblesse des partenariats et l'instabilité du cadre d'action. Les Membres, préoccupés par le fait que les activités du FIDA ont dans certains cas eu des répercussions plus néfastes que bénéfiques, comme par exemple l'alourdissement des corvées pesant sur les femmes, souhaitent que les opérations fassent l'objet d'une supervision adéquate.
11. Le Comité se félicite de ce que la direction et le Gouvernement gambien aient accueilli positivement toutes les recommandations issues de l'évaluation et se soient engagés, comme en témoigne l'accord conclusif signé, à élaborer une nouvelle stratégie de pays, à forger des partenariats solides et élargis, à améliorer la performance en termes de gestion des projets, à promouvoir la durabilité et à renforcer l'appui en faveur de l'égalité des sexes.
12. Un membre ayant demandé si le FIDA devrait envisager la possibilité de se retirer de Gambie, la direction et d'autres membres rappellent que le Fonds a pour mandat d'intervenir dans ces régions et de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et au renforcement des capacités. Les rapports positifs et solides de collaboration qui unissent le Gouvernement gambien et le FIDA offrent la possibilité de maintenir l'engagement, et les membres invitent la direction à trouver des solutions pour travailler mieux et plus efficacement dans des contextes difficiles.
13. Concernant la présence dans le pays et la question de savoir si celle-ci serait susceptible de générer un changement positif pour le portefeuille de la Gambie, la direction informe le Comité que la gestion du programme sera confiée au bureau de pays du FIDA à Dakar afin de garantir un suivi étroit et une meilleure coordination avec les partenaires qui ont été amenés à mener des opérations dans des contextes similaires.
14. Le Comité demande pourquoi le portefeuille de la Gambie n'a pas été évalué avant, et pourquoi la supervision n'a pas donné lieu à l'adoption de mesures correctives à un stade plus précoce. IOE explique que l'EPP a été reportée afin d'en garantir la synchronisation avec l'élaboration de la nouvelle stratégie de pays. La direction répond que les autoévaluations et les plans d'action sont maintenant opérationnels,

et sont assortis de systèmes d'alerte précoce incorporés pour les domaines dans lesquels des mesures doivent être adoptées.

15. Sur la question de savoir si IOE pourrait conduire un autre examen du programme de pays pour la Gambie, éventuellement dans trois ans, et de quelle manière l'on pourrait garantir d'une façon générale une remontée d'informations en temps utile, au-delà de l'utilisation de la grille d'aide à la sélection, IOE fait observer que cela fait partie intégrante des activités d'autoévaluation réalisées par les divisions régionales au sein de PMD. Il serait important de réviser l'accord d'harmonisation de manière à garantir l'homogénéité des critères et des notes entre autoévaluations et évaluations indépendantes.

Point 4 de l'ordre du jour: Évaluation du programme de pays pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie

16. Le Comité de l'évaluation examine le document EC 2016/92/W.P.3 relatif à l'EPP pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Cette évaluation couvre les activités – de prêt et hors prêts – menées entre 2008 et 2015 ainsi que la performance du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP).
17. Les membres accueillent favorablement l'EPP et félicitent IOE pour la pertinence des questions soulevées dans cet excellent rapport d'évaluation. Ils prennent acte des résultats extrêmement positifs obtenus par les projets en termes de performance, en particulier les efforts déployés en matière de reproduction à plus grande échelle, ainsi que des solides partenariats forgés avec d'autres institutions financières internationales et organisations. L'EPP témoigne de la collaboration fructueuse entre le FIDA et l'Éthiopie, la performance du portefeuille et du COSOP ayant été jugée satisfaisante et les activités hors prêts plutôt satisfaisantes.
18. Le Comité se dit satisfait des recommandations issues de l'EPP, qui proposent de privilégier un nombre plus limité de domaines thématiques au profit d'une amélioration de la qualité des programmes, d'adopter une démarche programmatique en matière de prêts et de renforcer l'attention accordée aux activités hors prêts. Le Comité note que la direction et le Gouvernement éthiopien ont entériné les résultats, conclusions et recommandations de l'EPP, et se félicite du fait qu'ils se soient engagés, dans l'accord conclusif signé, à mettre en œuvre lesdites recommandations. La direction informe le Comité que ces dernières seront prises en compte lors de la conception du nouveau COSOP, qui sera présenté au Conseil d'administration en décembre.
19. Le Comité émet un certain nombre d'observations sur les recommandations issues de la dernière EPP – à savoir limiter les domaines thématiques sur lesquels porte le portefeuille et prendre les mesures nécessaires pour remédier aux insuffisances en termes de suivi-évaluation (S&E) –, et demande des précisions concernant la manière dont la direction entend donner suite à la recommandation relative à l'adoption d'une démarche programmatique à long terme. La direction répond que les interventions et les domaines prioritaires ont été établis de concert avec le gouvernement et qu'en l'espèce le FIDA privilégiera l'irrigation, la finance rurale et le développement pastoral dans une optique de renforcement de l'efficacité, comme cela est souligné dans l'évaluation.
20. Le Comité se félicite des résultats positifs obtenus en faveur de l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes. La direction confirme l'utilisation de méthodologies axées sur les ménages dans le cadre des projets y afférents. Sur la question de la commercialisation des produits agricoles, la direction précise qu'aucune intervention spécifique n'est envisagée en ce sens, mais que les investissements du FIDA dans le domaine de l'irrigation concerneront les zones où des débouchés existent, ouvrant ainsi une porte pour l'accès aux marchés. La direction confirme par ailleurs que certains projets du FIDA en Éthiopie apportent une contribution significative à l'Initiative de reverdissement.

21. Le Comité demande des précisions concernant la manière dont le système de S&E sera renforcé afin de tirer des enseignements et de les exploiter au profit de la concertation sur les politiques, et invite la direction à promouvoir leur intégration dans tous les domaines d'intervention. La direction attire l'attention sur le fait que le S&E et la gestion des savoirs constituent des domaines qui bénéficient d'un intérêt constant et que des efforts sont actuellement déployés afin de les renforcer grâce à un appui technique accru et à l'étroite collaboration que génère la présence dans le pays, et que l'établissement d'une plateforme des savoirs en Éthiopie est en cours. Cela favorisera la concertation sur les politiques et garantira la durabilité des avantages.
22. Le Comité se demande si le bureau de pays dispose des capacités nécessaires pour pouvoir répondre à toutes les attentes non seulement pour ce qui est des activités de prêt, mais également des activités hors prêts comme la concertation sur les politiques et la gestion des savoirs et autres activités. La direction reconnaît que les attentes sont grandes mais signale que, à ce jour, les bureaux de pays favorisent le renforcement de la collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires.
- Point 5 de l'ordre du jour: Évaluation de la performance du Programme de protection de l'environnement et de réduction de la pauvreté dans le Ningxia et le Shanxi, en République populaire de Chine
23. Le Comité de l'évaluation examine le document EC 2016/92/W.P.4, qui contient l'évaluation de la performance (EvPP) du Programme de protection de l'environnement et de réduction de la pauvreté dans le Ningxia et le Shanxi, en Chine, ainsi que la réponse apportée par la direction. Les membres remercient IOE pour ce rapport d'évaluation de qualité et notent que celle-ci a été réalisée dans le cadre d'une déclaration d'intention entre IOE et le Ministère des finances, en appui au renforcement des capacités d'évaluation en Chine.
24. Le Comité émet des doutes concernant la valeur ajoutée du programme, dont la contribution en termes de réduction globale de la pauvreté et de protection de l'environnement dans les zones reculées et écosensibles a été modeste par rapport à l'ampleur des investissements du gouvernement en général. La performance du programme a pâti du long délai de 12 ans qui s'est écoulé entre la conception et l'achèvement ainsi que de la forte dispersion géographique des activités dans deux provinces, 12 cantons et un grand nombre de villages.
25. Le Comité se félicite de la réponse apportée à cette EvPP, dans laquelle il est indiqué que la direction est en accord avec les recommandations concernant le ciblage, les partenariats et le S&E. Le Comité prend acte du fait que la direction est déjà en train de donner suite aux recommandations moyennant l'adoption de mesures destinées: à mettre à niveau les systèmes et outils de S&E utilisés dans le cadre des projets du FIDA afin d'intégrer des principaux indicateurs de la performance plus réalistes; à mettre en place un programme de formation au S&E afin de renforcer les capacités au niveau du projet et au niveau national; et à faire en sorte que le cadre logique occupe une place de choix dans le processus d'autoévaluation tout au long du cycle de projet afin de garantir la cohérence avec la logique d'intervention et la théorie du changement. Par ailleurs, la direction accueille favorablement les recommandations de l'évaluation concernant le ciblage et les partenariats, et attire l'attention sur le fait que celles-ci ont déjà été intégrées et mises en pratique dans le programme de pays.
26. Les membres se disent préoccupés de ce que le rapport d'achèvement de projet (RAP) surestime les réalisations et sous-estime les difficultés et les insuffisances, contrairement à l'évaluation menée par IOE. Les membres soulèvent la question de l'attribution, et de la manière dont celle-ci a été abordée dans le cadre de l'évaluation de l'impact, compte tenu notamment de la différence notable existant entre l'autoévaluation et l'évaluation d'IOE. Les membres estiment qu'il est indispensable que l'autoévaluation soit plus objective et plus rigoureuse et favorise la prise de décisions pertinentes et en temps utile. Un membre attire l'attention sur

le fait qu'il faut maintenir, au sein des missions de supervision, un niveau adéquat de spécialisation dans divers domaines, et qu'il faut éviter de confier le rôle de chef de mission de ce type à des consultants nationaux. La direction est consciente de l'écart entre les notes du RAP et celles d'IOE, et déclare que des efforts concrets sont actuellement déployés afin de le réduire au minimum.

27. En ce qui concerne la longueur du délai écoulé entre la conception et l'exécution et la lenteur de l'exécution, la direction informe le Comité que, dans la division APR, la durée maximale d'un projet est désormais de six ans. La direction précise par ailleurs que les discussions en cours à l'heure actuelle avec le Gouvernement chinois à propos du COSOP 2016-2020 tiennent compte des recommandations de l'EvPP concernant l'engagement auprès des pauvres exerçant une activité économique, le renforcement des partenariats et le ciblage géographique. Par ailleurs, la direction confirme qu'aucun des quatre derniers projets approuvés en Chine n'a une durée supérieure à cinq ans. La direction, de concert avec le gouvernement, œuvre à la mise en place d'un organisme central chargé de coordonner les efforts déployés dans les différentes provinces et de gérer les savoirs générés par les projets.
28. Le Comité demande de quelle manière le FIDA aborde avec le Gouvernement chinois la question de la faisabilité d'approches participatives et celle du ciblage de la pauvreté, compte tenu en particulier que, dans sa réponse, la direction met en évidence le ciblage des pauvres exerçant une activité économique et non pas des très pauvres, principal groupe cible du FIDA. La direction estime que, malgré un développement rapide, la Chine doit encore faire face à une tâche colossale en termes de réduction et d'éradication de la pauvreté. La direction attire l'attention sur le fait que la Chine est un pays en mutation rapide qui nécessite l'adoption d'une approche flexible en termes d'engagement. À cette fin, le FIDA a des échanges constants avec les autorités afin de garantir la pertinence des approches adoptées en termes de ciblage et autres aspects.
29. La direction confirme que la valeur ajoutée des interventions du FIDA dans des pays à revenu intermédiaire tels que la Chine réside dans les innovations et les savoirs mondiaux dérivant de l'exécution des projets, qui sont susceptibles de favoriser la concertation sur les politiques.

Point 6 de l'ordre du jour: Synthèse d'évaluations portant sur les activités hors prêts dans le domaine de la coopération Sud-Sud

30. Le Comité de l'évaluation examine le document EC 2016/92/W.P.5 – Synthèse d'évaluations portant sur les activités hors prêts dans le domaine de la coopération Sud-Sud –, et note que le rapport arrive à un moment opportun et fait suite à la demande formulée par les membres lors de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA.
31. Le Comité accueille favorablement les recommandations issues de la synthèse d'évaluations concernant la nécessité: de garantir, s'agissant de l'appui du FIDA à la coopération Sud-Sud (CSS), la clarté conceptuelle et de fournir des orientations pratiques au niveau institutionnel; de mieux intégrer la CSS dans la programmation par pays; de renforcer les modalités de coordination interne et de collaboration entre les divisions; et de forger des partenariats avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR). Concernant la recommandation visant à constituer de manière systématique un catalogue de solutions de développement rural, le Comité note que la direction pourrait envisager des possibilités de collaboration avec les OSR dans les cas où ce type de plateformes existe déjà.
32. S'agissant de l'importance de la collaboration avec les OSR et autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST), la direction précise que de nombreux efforts sont en cours, comme la récente table ronde sur la CSS organisée en juin

dernier à Xi'an, en Chine, qui a réuni la Chine et les OSR, ou encore l'exposition sur la CSST qui se tiendra à Doubaï en octobre 2016.

33. Le Comité salue les efforts que le FIDA déploie depuis 2008 en faveur de la CSST, grâce à la promotion de l'apprentissage entre pairs et à la génération de bonnes pratiques comme un élément important de la coopération au développement. Le Comité prend note de la réponse de la direction à la synthèse d'évaluations ainsi que des travaux en cours afin de renforcer l'architecture organisationnelle interne du FIDA, en particulier l'attribution de la coordination de la CSST au niveau institutionnel à GKS. Cette dernière travaillera de concert avec PMD; le Bureau des partenariats et de la mobilisation des ressources; et la Division de la communication.
34. Faisant suite à une opinion exprimée par la direction, le Comité se penche sur la question de savoir si, d'une manière générale, les rapports de synthèse d'évaluations doivent être assortis de recommandations à l'intention de la direction du FIDA. Le Comité rappelle que les recommandations constituent un élément important des rapports de synthèse d'évaluations et suggère que les recommandations et la réponse de la direction y afférente continuent de faire partie intégrante de toutes les synthèses d'évaluations. Les membres invitent toutefois IOE à veiller à ce que les recommandations soient de nature stratégique et comportent un ajout de valeur par rapport aux recommandations figurant dans les rapports sur lesquels repose la synthèse.
35. Le Comité invite la direction à préciser les objectifs et à faire en sorte que le personnel du FIDA et les représentants au Conseil parviennent à une vision commune de la raison d'être de la CSST et des approches adoptées dans ce domaine. La direction annonce qu'elle préparera à l'intention du Conseil, si possible en décembre, un document proposant une définition générale et donnant un aperçu des objectifs de la CSST et de l'approche adoptée. La direction informe le Comité qu'un modèle révisé de COSOP a été élaboré de manière à garantir que toutes les nouvelles stratégies de pays intègrent l'approche adoptée par le FIDA en matière de CSST, tant dans le cadre des activités de prêt que des activités hors prêts. La direction met l'accent sur l'importance que revêtent ces deux types d'activités dans la mise en œuvre de la CSST, même si la synthèse d'évaluations porte essentiellement sur les activités hors prêts du Fonds. Le Comité invite la direction à mettre en place un système pertinent de suivi axé sur les résultats, à même de rendre compte non seulement des produits, mais également des effets des activités réalisées dans le cadre de la CSST.
36. Les membres souhaitent savoir de quelle manière les avantages dérivant de la CSST dans les pays à revenu intermédiaire (PRI) seront pris en compte dans la stratégie d'engagement du FIDA auprès des PRI, en cours d'élaboration. Ils font observer que, par le biais de la stratégie, on pourrait inciter les PRI à participer encore plus activement aux efforts déployés dans le domaine de la CSST.
37. Un membre regrette que le rapport de synthèse ne reflète pas pleinement les principes du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement qui, même s'il reconnaît les spécificités de la CSS, souligne également que cette dernière et la coopération Nord-Sud ont en commun un ensemble de principes et d'objectifs en termes d'efficacité du développement, notamment l'accord sur l'intensification des efforts pour délier l'aide. Par conséquent, la suggestion avancée par IOE, à savoir que l'appui du FIDA en faveur de la CSS pourrait également consister à "diffuser des opportunités, pour les PRI et leurs entreprises privées, d'investissement dans le développement agricole dans des pays tiers" ne correspond pas à l'esprit du Partenariat de Busan. Le Comité souligne par ailleurs l'absence de comparaison avec d'autres formes de coopération comme la coopération Nord-Sud; l'incapacité à illustrer le rôle joué par la Nouvelle Banque de développement du groupe BRICS en appui à la CSST; et le caractère minutieux de la partie introductive du rapport. En réponse à cela, IOE met l'accent

sur le fait que, compte tenu de la longue existence de la CSS, il était nécessaire d'en retracer l'historique.

38. Sur un autre thème, un membre souhaite obtenir des précisions concernant la prochaine évaluation d'IOE. Ce dernier rappelle au Comité que la fonction d'évaluation au FIDA a fait l'objet d'un examen par les pairs en 2009/2010, qui a donné lieu, en 2011, à la Politique révisée de l'évaluation au FIDA, en vigueur à l'heure actuelle. IOE se déclare disposé à entreprendre un nouvel examen de la fonction d'évaluation au FIDA, si tel est le souhait des organes directeurs du Fonds.

Point 7 de l'ordre du jour: Synthèse d'évaluations conjointes sur l'engagement de la FAO et du FIDA dans le domaine du développement pastoral

39. Le Comité examine la synthèse d'évaluations conjointes sur l'engagement de la FAO et du FIDA dans le domaine du développement pastoral figurant dans le document EC 2016/92/W.P.6. Les membres souhaitent la bienvenue aux représentants du Bureau de l'évaluation, à l'équipe de direction et aux membres du personnel de la FAO qui participent aux discussions.
40. Le Comité salue l'excellence de cette première évaluation conjointe réalisée par la FAO et le FIDA sur le thème du développement pastoral, qui arrive à point nommé si l'on considère la fragilité croissante des systèmes pastoraux. Les membres font observer que ce rapport est pour les deux organisations l'occasion de recenser des domaines possibles de collaboration, étant donné l'importance que revêt le pastoralisme dans une perspective de développement agricole et rural durable et inclusif dans de nombreux pays en développement.
41. Les membres prennent acte des conclusions de l'évaluation, comme l'importance de garantir la mobilité des populations pastorales, les enjeux liés à l'amélioration de la gestion des parcours et de l'eau face au changement climatique, la nécessité de favoriser l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans les activités des deux organisations, la nécessité d'opérer une nette distinction entre développement pastoral et développement de l'élevage, et l'importance du suivi et de l'apprentissage institutionnel.
42. Le Comité, constatant que l'évaluation ne compare pas les résultats obtenus par les deux organisations, est d'avis qu'à l'avenir les rapports conjoints d'évaluation devraient dégager des recommandations et des enseignements spécifiques pour chaque institution. IOE prend acte de ce point et accepte d'en tenir compte dans le cadre d'évaluations futures.
43. Le Comité salue par ailleurs le fait que, conformément à la recommandation issue de l'évaluation, la direction privilégiera à l'avenir la stratégie de gestion du risque plutôt que la réduction du risque. Il se félicite en particulier de l'approche adoptée en termes de stratégies contextuelles de gestion du risque et de résilience, avec la participation de personnes-ressources au niveau local. Le Comité prend note de la volonté de la direction d'envisager des façons de renforcer son engagement en matière de pastoralisme, notamment la nécessité d'élaborer une nouvelle politique exhaustive, de renforcer les capacités internes et de promouvoir l'apprentissage en relation avec les systèmes pastoraux et le pastoralisme afin d'améliorer encore la conception et l'exécution des programmes y afférents.
44. Face à la nécessité de disposer de solides principes pour l'engagement dans le domaine du pastoralisme, les membres mettent l'accent sur le fait que, pour garantir une mise en œuvre efficace des activités liées au pastoralisme, il est essentiel que le FIDA ne se contente pas d'élaborer des "notes pratiques", mais formule des directives opérationnelles. Les membres soulignent par ailleurs que les activités pastorales ne concernent pas uniquement les zones arides et semi-arides, mais également les zones montagneuses. La direction observe à cet égard que le FIDA accorde la priorité au développement centré sur les personnes.

45. Même s'il comprend le point de vue de la direction, à savoir qu'il est important de promouvoir les activités de sensibilisation par les pasteurs et pour les pasteurs, le Comité souligne que tant la FAO que le FIDA sont à même de renforcer activement leur participation à la concertation sur les politiques au niveau international et national.

Point 8 de l'ordre du jour: Dates proposées pour les sessions du Comité de l'évaluation en 2017

46. Le calendrier des OSR étant déjà très chargé, les dates proposées pour les sessions du Comité de l'évaluation en 2017 ont été approuvées telles qu'elles figurent dans le document EC 2016/92/W.P.7.

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

47. Le Comité approuve l'adjonction, à l'ordre du jour de la session d'octobre 2016 du Comité, du point concernant la présentation de l'accord d'harmonisation révisé entre les méthodes et systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation au FIDA. Une version révisée du document "Programme du Comité de l'évaluation en 2016" sera mise en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres, à la page concernant la quatre-vingt-dixième session du Comité de l'évaluation. Le programme révisé comprendra le point supplémentaire qui sera examiné durant la session d'octobre ainsi que la session additionnelle, précédemment approuvée, que le Comité de l'évaluation tiendra en novembre 2016.
48. En raison de contraintes de temps et vu la nécessité d'approfondir les discussions, l'examen du point proposé par les Pays-Bas concernant le nom du Comité a été reporté à la quatre-vingt-treizième session du Comité, en septembre 2016.
49. Le président du Comité clôt la session en remerciant tous les membres pour avoir participé activement aux délibérations fructueuses du Comité, ainsi qu'IOE, la direction, le personnel, le Secrétariat, les messagers et les interprètes pour leur appui. Le président du Comité prend acte plus particulièrement de la contribution active et précieuse de la représentante de la France aux travaux du Comité, et saisit cette occasion pour saluer tous les membres vu que, lui aussi doit regagner sa capitale.